



Exercice illégal de la médecine ?

Par **mathias**, le **12/01/2012** à **16:10**

Bonjour,

Je souhaite ouvrir un laboratoire de prothèse dentaire pour effectuer des réparations sur appareil résine.

Dans le même cadre que le "bar à sourire" si je ne met pas les mains dans la bouche du patient, puis je effectuer cet acte sans risquer une procédure pour exercice illégal de la médecine?

Je suis titulaire d'un brevet technique de maîtrise en prothèse dentaire.

Merci pour votre aide,
Cordialement mathias.

Par **pat76**, le **12/01/2012** à **19:31**

Bonjour

Peut être serait-il opportun de poser la question au Conseil de l'Ordre des médecins?